

2x OUI à AVS 21

Argumentaire du PLR.Les Libéraux-Radicaux

1. Réforme de la prévoyance vieillesse (AVS 21) – de quoi s’agit-il ?

En raison de l'évolution démographique, l'assurance vieillesse et survivants (AVS) enregistre, année après année, des déficits toujours plus importants. La dernière révision du premier pilier a eu lieu il y a plus de 25 ans. Si rien n'est entrepris, le déficit cumulé s'élèvera à 13,7 milliards de francs d'ici 2032 et le besoin de financement de l'AVS s'élèvera à 200 milliards de francs en 2050. Le financement de nos rentes est donc en danger. L'objectif de la réforme AVS 21 est de garantir le niveau des rentes pour toutes et tous et de stabiliser les finances de l'AVS, par une modernisation du système qui prend en compte les intérêts de toutes les générations.

La réforme AVS 21 comprend deux volets (modification de la loi sur l'AVS et modification de la Constitution fédérale suite à l'augmentation de la TVA). Nous sommes appelés à voter sur le premier volet en raison du référendum lancé par la gauche et les syndicats, et sur le second car toute modification constitutionnelle est soumise au référendum obligatoire.

Voici les principaux points de la réforme AVS 21 :

- Introduction d'un « âge de référence » au lieu d'un « âge de la retraite » ;
- Harmonisation de l'âge de départ à la retraite à 65 ans pour les hommes et les femmes ;
- Mesures de compensation et d'accompagnement pour la génération transitoire de femmes (9 années) ;
- Augmentation de la TVA de 0,4% pour le taux normal (services, biens de luxe) et de 0,1% pour le taux spécial (hébergement) et le taux réduit (alimentation, médicaments).

Le Conseil fédéral, le Parlement et le groupe libéral-radical ont approuvé la réforme AVS 21 :

- Conseil national : 125 oui contre 67 non (PLR : oui à l'unanimité)
- Conseil des États : 31 oui contre 12 non (PLR : oui à l'unanimité)

2. Pourquoi voter 2x OUI à AVS 21 ?

› Il est urgent d'agir : OUI à une modernisation du système de la prévoyance vieillesse

L'augmentation de l'espérance de vie est un phénomène réjouissant : on vit plus longtemps et en meilleure santé. Malheureusement, le vieillissement de la population entraîne une détérioration des finances de l'AVS. Il y a toujours plus de personnes à la retraite et proportionnellement moins de personnes actives qui financent les rentes versées sur une durée toujours plus longue. Le départ à la retraite de la génération des baby-boomers entrainera de profonds bouleversements. Alors qu'en 1948, on comptait encore 6,8 travailleurs pour chaque retraité, ils ne seront plus que 3,2 en 2020. Après 25 ans de blocage, il est donc urgent de moderniser la prévoyance vieillesse, afin de maintenir le niveau des rentes.

L'harmonisation de l'âge de la retraite des femmes et des hommes correspond à une égalité de traitement, attendue au 21^{ème} siècle. Aujourd'hui, la Suisse est l'un des rares pays de l'OCDE à ne pas avoir encore prévu d'harmoniser l'âge de la retraite des hommes et des femmes, avec la Hongrie, Israël, la Pologne et la Turquie.

D'autant plus que cette harmonisation sera accompagnée de mesures de compensation généreuses pour les femmes de la génération transitoire (nées dans entre 1961 et 1969), leur assurant ainsi de ne pas être désavantagées lors de l'introduction d'AVS 21. Pour les femmes de cette génération transitoire

qui travailleront jusqu'à 65 ans, en plus du maintien des rentes actuelles, des montants forfaitaires supplémentaires de 50, 100 et 150 francs leur seront alloués par mois, et à vie, calculés sur la base du revenu annuel. Il s'agit d'une composante sociale importante de cette réforme, puisqu'elle doit bénéficier en priorité aux femmes aux revenus les plus modestes. Elle prévoit également des conditions avantageuses en cas de retraite anticipée.

L'harmonisation de l'âge de la retraite, en tenant compte du coût des mesures de compensation, permettra un allègement financier d'environ 1 milliard de francs d'ici à 2030. Ce dernier est primordial si l'on veut garantir le financement de l'AVS à court et moyen terme sans réduire les rentes.

› OUI à la flexibilisation des rentes

Avec AVS 21, l'âge de la retraite (65 ans) devient un « âge de référence » : on introduit le principe de flexibilisation des rentes, c'est-à-dire qu'il sera désormais possible d'anticiper ou d'ajourner le versement de la rente (totale ou partielle) entre 63 et 70 ans. Les personnes actives souhaitant partir plus tôt à la retraite pourront toucher leur premier pilier dès 63 ans, tandis que les actifs souhaitant travailler plus longtemps, quelle qu'en soit la raison, pourront reporter leur retraite. En flexibilisant l'âge du départ à la retraite, AVS 21 laisse le libre choix à chacun de choisir le moment opportun pour quitter la vie active. Ces mesures constituent également un signal important pour les personnes actives, tout comme pour les entreprises, afin qu'elles misent à l'avenir sur une phase d'activité professionnelle plus longue. Un autre effet positif sera d'atténuer la pénurie de main d'œuvre qualifiée en Suisse.

› OUI à une hausse modérée de la TVA

Une hausse de la TVA de 0,4%, et respectivement de 0,1% pour le taux réduit, est acceptable et constitue un signe de justice entre les générations. Contrairement à une augmentation des cotisations salariales qui ne touche que la population active, une hausse de la TVA, qui s'applique à la consommation, demande un effort à tous, jeunes comme retraités. Cette hausse permettra de renforcer le financement de l'AVS (avec des recettes supplémentaires annuelles d'environ 1,4 milliards de francs jusqu'en 2030) en affectant de manière modérée le pouvoir d'achat. Pour une famille de quatre personnes, l'augmentation de la TVA entraîne en moyenne des dépenses supplémentaires annuelles de 200 francs. Agir via la TVA garantit que toutes les générations participent au financement de l'AVS et contribuera à couvrir temporairement le déficit de l'AVS.

3. En bref

Le PLR est en faveur d'AVS 21, car ...

- › ...il est urgent de moderniser la prévoyance vieillesse pour garantir les rentes,
- › ...la flexibilisation de l'âge de la retraite est un signal important pour les personnes actives et les entreprises,
- › ...toutes les générations doivent apporter leur contribution dans un esprit de cohésion.